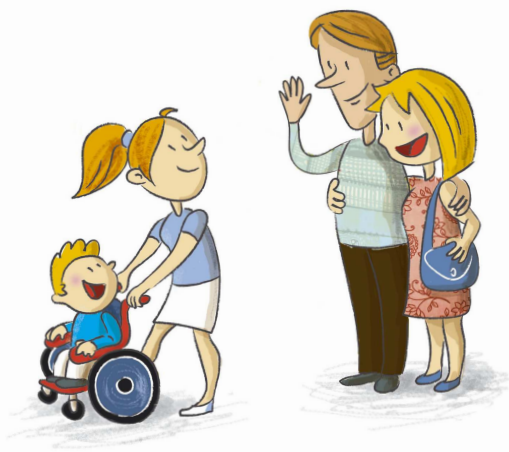


Un centre de ressources Enfance et Handicap

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées vise à donner accès, à des enfants et adolescents porteurs de handicap, à l'ensemble des différentes structures ou services ouverts à l'ensemble de la population.

Pourtant, en matière de garde du jeune enfant ou d'accueil de loisirs, les parents et les professionnels sont confrontés à de nombreuses questions et les difficultés sont parfois réelles.

Afin d'apporter des réponses à ces questions et de favoriser l'accès des enfants handicapés aux lieux d'accueil petite enfance et aux accueils de loisirs, la caisse d'Allocations familiales propose un nouveau service d'information aux familles et aux professionnels, en regroupant en un centre de ressources unique les compétences de trois associations.



Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin
18 rue de Berne
67092 Strasbourg Cedex

www.caf.fr
www.mon-enfant.fr

Illustrations : Hugo Mairielle



Quelles solutions
pour la garde de
mon enfant ?

Comment
me former à
l'accueil d'enfants
handicapés?

Je voudrais
partir en colo,
est-ce possible?

Enfance, Jeunesse & Handicap

« Mon enfant est handicapé. Peut-il être accueilli en crèche ? Vers quelle structure me tourner ? Qui peut me renseigner et m'accompagner ? »



Les structures collectives d'accueil du jeune enfant sont des lieux de découverte et de socialisation. Au-delà des différences, la vie en collectivité peut aider un enfant à exploiter ses potentialités.

Aujourd'hui, l'accueil des enfants en situation de handicap fait partie des missions des structures d'accueil du jeune enfant.

Dans le cadre du Centre de ressources, la Caf du Bas-Rhin a souhaité que l'espace petite enfance puisse permettre aux parents de trouver facilement des réponses à leurs questions et les accompagner dans la recherche d'un lieu d'accueil.

Il est également ouvert aux professionnels à la recherche de conseils et d'informations.

Espace Petite Enfance & Handicap

AAPEI
60 rue de la Grossau
67100 Strasbourg
06 29 91 20 97
centre.ressource@aapei-strasbourg.fr

« Mon enfant est handicapé. Peut-il être accueilli en accueil de loisirs ou partir en colonie ? Vers quelle structure me tourner ? Qui peut me renseigner et m'accompagner ? »

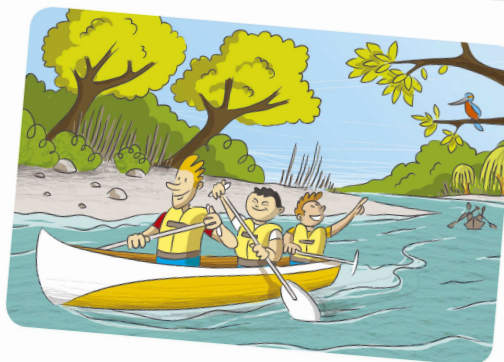
La participation d'un enfant porteur de handicap aux activités d'un accueil de loisirs sans hébergement, ou son départ en colonie de vacances est source d'interrogations pour les parents mais aussi pour les professionnels des structures d'accueil.

Cet espace Loisirs répondra à toutes les interrogations des parents sur les possibilités d'accueil de leur enfant et les modalités pratiques de cet accueil.

De même, cet espace orientera et conseillera utilement les professionnels des différents lieux d'accueil, notamment par la mise à disposition d'informations et d'outils.

Espace Handicap & Loisirs

Jeunesse au Plein Air
15 rue de l'Industrie
67400 Illkirch
09 53 67 05 95
jpa67@free.fr / www.jpa67-free.fr
www.jpa67.fr



« Je suis un professionnel de la Petite Enfance. Je souhaite accueillir un enfant porteur de handicap. Comment puis-je être préparé à cet accueil ? »



Accueillir un enfant porteur de handicap dans sa structure collective, ou chez soi si on est assistant(e) maternel(le) peut susciter de nombreuses interrogations.

Pour sensibiliser les professionnels de la Petite Enfance et les accompagner dans cette démarche d'accueil, des programmes de formation ont été élaborés.

Ces programmes proposent des apports théoriques en alternance avec des stages pratiques.

Espace Formation

Inov'hand
24 rue du Château
67380 Lingolsheim

03 88 77 56 17
scoelsch@inovhand.fr